

pièce d'or de \$20 de 1967 se vend \$250 en ce moment. Des marchands réputés en vendent. Si le député peut en acheter à meilleur compte, tant mieux pour lui, mais il n'en trouvera pas beaucoup qui se vendent \$20, peu importe les tableaux auxquels il fait allusion. J'ai mes propres tableaux et, même si je respecte le député de York-Simcoe, je préfère les miens.

Vendredi dernier, M. Neufeld du ministère des Finances, assistait à la séance du comité. J'ai dit, et c'est fondamental pour le bill . . .

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre signale que la pièce d'or canadienne de 1967 de \$20 se vend maintenant \$250. Le ministre me dirait-il d'où il tient cette cote, parce que hier, la Banque de la Nouvelle-Écosse m'a coté \$180.

**M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je ne discuterai pas avec le député. On voit bien quelle est son attitude. Je le répète, je suis absolument convaincu que certains députés de l'opposition veulent que le bill soit adopté. Tantôt, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) en a parlé d'une manière constructive. Nous acceptons les amendements s'ils améliorent le bill. Le député de York-Simcoe s'est borné à faire de l'obstruction. Je sais que la sagesse traditionnelle veut que l'on ne contrarie pas les députés si l'on souhaite voir adopter un bill à l'étape du rapport. Le député veut retarder l'adoption du bill? C'est bien. Cela ne m'empêchera pas de dormir. Pendant deux heures et demie d'affilée, il a eu l'occasion de faire épouser ses vues par les membres du comité, mais il ne les a pas convaincus, pas plus qu'il ne convainc la Chambre aujourd'hui.

J'ai oublié de dire que le député assis derrière le représentant de Joliette (M. La Salle) a fait des observations constructives et utiles. D'autres députés aussi. Ils ont posé des questions pertinentes. Nous sommes sans aucun doute prêts à accepter les amendements s'ils améliorent le bill; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent. C'est là le problème. Le simple fait de proposer des amendements ne veut pas dire que ceux-ci sont recevables.

C'est sur le ministère des Finances et le ministre des Finances (M. Turner) que repose la responsabilité en ce qui concerne l'or. C'est au ministère de décider quand acheter l'or. Les responsables des Jeux olympiques ne demandent pas au ministère des Finances de leur fournir de l'or à \$42 l'once, comme en Afrique du Sud. Le cours de l'or fluctue. Nous ne voulons pas dire que le gouvernement canadien devrait faire ce qu'a fait l'autre jour le gouvernement américain, c'est-à-dire déverser sur le marché une certaine quantité d'or à un taux variant entre \$35 et \$42 l'once. Si le ministère des Finances se trouvait obligé de vendre de l'or à un prix variant de \$35 à \$42 l'once, on pourrait légitimement dire que le gouvernement subventionne les jeux.

Les responsables du programme numismatique s'attendent à payer le prix marchand de l'or, ainsi que tous les autres frais qu'entraînera le programme, y compris les taxes, les frais de frappe et le prix des flans. Le ministère des Finances a le droit de préciser la façon dont sera déterminé le prix. Un haut fonctionnaire du ministère des Finances qui était présent au comité a expliqué la façon dont on procéderait.

Nous achèterons l'or quand nous en aurons besoin, et non pas avant, puisqu'il faudra payer des intérêts. Lorsque nous en aurons besoin, nous en aviserons le ministère des Finances. Le ministère fixera le prix, qui sera fondé sur un taux moyen calculé sur cinq jours à la Bourse de Londres. En fait, c'est pratiquement ce que disait l'amendement, de

### *Jeux olympiques—Financement*

façon un peu moins précise. Soyez certains que le ministère des Finances ne fait pas de cadeau au COJO ou aux Jeux olympiques.

Je le répète, nous avons bien l'intention de payer l'or à sa valeur marchande. Nous achèterons une grande quantité d'or et nous ne voulons pas entraîner une baisse du marché. Nous tenons donc à ne pas révéler avec précision la date à laquelle nous interviendrons sur le marché. Le ministère des Finances déterminera le prix, qui sera calculé d'après la moyenne du cours de l'or sur cinq jours à la Bourse de Londres. Nous procédons au grand jour, honnêtement—et j'utilise ce terme à l'intention de ceux qui aiment bien l'employer. Nous ne cherchons pas à réaliser un profit quelconque et sommes déterminés à maintenir la haute qualité de la monnaie canadienne.

Personne ne l'a dit, mais nous avons des normes de qualité élevées à maintenir, qu'il s'agisse de frapper des pièces d'or ou d'argent ou d'autres pièces. La monnaie a mis trop d'années à se faire l'une des meilleures réputations au monde pour la sacrifier aux Olympiques, qui seront très éphémères.

● (2100)

Je le répète, je regrette d'avoir à recommander que nous rejetions cet amendement. Je ne peux qu'assurer à la Chambre encore une fois qu'il suffira aux députés de consulter le compte rendu des délibérations du comité de vendredi dernier pour voir que les fonctionnaires des Finances ont indiqué très clairement comment le prix de l'or sera établi quand nous passerons nos commandes. Je peux assurer aux députés que ce sera fait de telle manière que personne ne pourra en tirer profit, surtout pas les Jeux olympiques.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Le vote porte sur la motion n° 2, inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui,

**M. l'Orateur adjoint:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur adjoint:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur adjoint:** Conformément à l'article 75 (11) du Règlement, le vote par appel nominal sur l'amendement est différé.

Comme la Chambre en a convenu plus tôt, nous passons maintenant à l'examen de la motion n° 4, inscrite au nom du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek).